

Sections Européennes – Académie de Reims
CAHIER DES CHARGES POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DNL

I. POURQUOI la DNL ?

La mise en place des sections européennes ou de langues orientales a comme objectif de renforcer les compétences linguistiques des élèves par une utilisation transdisciplinaire de la langue étrangère et de se familiariser avec la culture des pays où cette langue est parlée.

1. Pour la langue :

- la langue devient un vecteur de communication utile et ne peut être considérée comme simple objet d'étude scolaire : l'élève prend conscience que dans d'autres pays tout se fait en anglais, en allemand, en espagnol, etc., c'est-à-dire que l'apprentissage d'une langue n'est pas un exercice scolaire, mais bien le reflet de la réalité ;
- avec des thèmes bien choisis (non théoriques et non « techniques »), une grande partie du temps peut être consacré au développement de la compréhension, à la production orale et écrite en langue étrangère ;
- les fonctions langagières et notions spécifiques sont signifiantes parce qu'elles sont employées en situation. Ces fonctions langagières permettent aussi de véhiculer un vocabulaire utile.

2. Pour la Discipline (non linguistique) :

- l'élève plus fort en langue vivante qu'en DNL se sentira revalorisé et gagnera en assurance
- l'enseignant, qui prépare son cours de façon « double », est plus attentif dans sa démarche pédagogique en classe, à bien faire comprendre le but du problème posé, à reformuler autrement les questions, à créer le débat en classe, à proposer des temps réguliers de bilans. En passant dans une autre langue, l'enseignant simplifie son propos, le clarifie, supprime les digressions ; le cours devient plus efficace, épuré.

3. Pour la culture :

- les problèmes de type concret sont choisis dans des ouvrages de la langue du partenaire et contribuent ainsi à faire découvrir des situations culturelles ou de la vie courante
- la différence d'approche, qui est révélatrice de processus mentaux différents, contribue à élargir la perception du monde.

4. Pour la poursuite des études et la formation professionnelle :

À l'heure où la mobilité des étudiants (études et stages à l'étranger, échanges) devient courante, avoir bénéficié d'un enseignement en langue étrangère représente une véritable plus-value.

II. LE PROFESSEUR DE DNL

1. Compétences pédagogiques dans la discipline

La didactique et la pédagogie de l'enseignement en France doivent être maîtrisées par le professeur de DNL ; en particulier, il doit savoir enseigner selon la lettre et l'esprit des textes officiels français.

Par ailleurs, il serait souhaitable que l'enseignant d'une discipline non linguistique connaisse les grandes lignes de la didactique et de la pédagogie de l'enseignement des langues vivantes en France et en particulier du texte fondateur qu'est le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues Vivantes.

2. Connaissance linguistique

Trois registres de maîtrise de la langue étrangère sont requis :

- une bonne maîtrise de la langue courante, fluide, pour communiquer avec les élèves et créer une ambiance linguistique, exprimer des situations simples, pratiques dans la langue du partenaire ; l'enseignant doit être suffisamment à l'aise pour réagir dans la langue étrangère à des situations imprévues ;
- la maîtrise du registre du discours spécifique de la discipline ;
- le langage habituel de la classe qui doit se dérouler uniquement en langue étrangère ;

3. Connaissance des deux cultures

Il s'agit, par rapport à la discipline, de savoir expliquer des différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière le thème abordé. Il paraît important aussi de connaître les différences d'approche didactique dans les pays concernés.

4. Entraînement linguistique de la classe

L'enseignant en DNL doit organiser la déclinaison des cinq activités langagières à entraîner dans la classe: Parler en continu, Interagir, Ecouter, Lire, Ecrire. Pour ce faire :

- il favorise la prise de parole des élèves, l'emploi de la langue courante, crée un climat linguistique, apporte progressivement de nouvelles expressions, entretient les connaissances plus anciennes ;
- il donne la priorité à la compréhension, à la réflexion et à la production, sans avoir immédiatement d'exigences linguistiques trop strictes : il évite un blocage de la réflexion de fond ; il aménage en cours des phases de travail préparatoire (par exemple, la lecture à haute voix d'un énoncé sera précédée d'une lecture silencieuse). L'essentiel est d'amener l'élève à s'exprimer et à se faire comprendre, sans toutefois négliger de fournir la forme correcte en retour ;

• il est conscient que la langue de compréhension est toujours plus large que la langue de production. Il sait distinguer lexique actif et lexique passif.

5. Travail en équipe.

Dans la mesure où l'enseignement bilingue est intégré dans un projet pédagogique qui lui-même s'insère dans le projet d'établissement, le professeur de DNL est ouvert à la concertation et prêt à travailler en équipe dans le cadre de ce projet.

En particulier, le travail en binôme avec le linguiste est nécessaire tant dans le domaine de la pédagogie de la langue que celui de la connaissance des élèves et de l'évaluation de leur travail. Convaincre le professeur de langue vivante de l'intérêt de faire de la DNL en langue étrangère est un atout majeur.

De par sa nature même, la DNL se place dans le champ de l'interdisciplinarité pour le bénéfice des deux matières. L'enseignant de la DNL travaille avec le professeur de langue :

• pour préparer et prolonger certaines séances, pour discuter des fonctions langagières et des notions propres à sa matière ;

• pour améliorer par la pratique, sur des objectifs fixés en commun, le niveau linguistique de l'élève ;

• pour préparer d'éventuelles évaluations communes qui soient cohérentes (surtout s'il s'agit d'un travail oral).

Le travail en commun peut aussi se concrétiser par des visites réciproques pendant des séances de cours.

La mutualisation des documents de travail, des idées de sortie, la création d'espaces partagés et de listes de diffusion (académiques ou non) sont vivement encouragées.

Il faut aussi assurer la continuité avec les classes suivantes, prévoir la relève éventuelle du professeur.

6. Évaluation des élèves

En liaison avec le professeur de langue, le professeur de DNL doit savoir apprécier, évaluer, à l'oral comme à l'écrit, les compétences de compréhension d'un texte en langue, la qualité des productions orales et écrites des élèves en tenant compte de leur degré de pratique et d'étude dans la langue.

Des dimensions de la langue, telles que la prononciation, le respect du code morpho-syntaxique sont à prendre en considération et à améliorer dans la mesure où elles contribuent à l'intelligibilité et à la cohérence des énoncés écrits et oraux produits par les élèves. Noter que l'année de Terminale vise à faire attendre le niveau B2 du CECR dont on trouvera pour les 5 activités langagières le détail des descripteurs sur www.ac-reims.fr rubrique Langues vivantes>CECR

L'évaluation doit aussi valoriser les efforts des élèves et, s'il y a lieu, les progrès réalisés grâce à cet enseignement en langue.

7. Échanges et séjours culturels

Il est souhaitable que le professeur de DNL puisse entretenir sa propre formation en participant à des échanges, en accompagnant des élèves à l'étranger ou en suivant des stages à l'étranger.

(www.123europe.info)

8. Les ressources en ligne

Sur le site *Eduscol* a été mis en place un espace d'information et d'échanges spécifique à l'enseignement des disciplines non linguistiques

<http://eduscol.education.fr/D0121/accueil.htm>

Site emilangues :

<http://www.emilangues.education.fr/ressources-pedagogiques/sequences/disciplines-non-linguistiques>

site educnet : http://www.educnet.education.fr/langues/international/classes_europeennes

forum de professeurs : <http://section-euro.forumactif.com/>

III. L'ÉPREUVE ORALE AU BACCALAURÉAT POUR L'OBTENTION DE LA MENTION EUROPÉENNE

A. FINALITÉ DE L'ÉPREUVE

« Elle vise à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis par les candidats scolarisés en Section Européenne ».

Il ne s'agit pas pour les examinateurs d'évaluer des connaissances encyclopédiques et pointues acquises dans le cadre de l'enseignement de la DNL. L'interrogation se doit d'évaluer au niveau B2 du CECR la qualité, l'aisance et la richesse de la langue, la capacité à s'exprimer et à réagir spontanément dans la langue-cible d'une part, l'aptitude au raisonnement dans la DNL, d'autre part,

B. MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Les textes officiels

La note de service publiée au **BOEN n°42 du 13 novembre 2003** rappelle les principes suivants :

L'évaluation prend en compte :

- *le résultat d'une interrogation orale de langue comptant pour 80% de la note globale*

- *la note sanctionnant la scolarité de l'élève, comptant pour 20 % de la note globale.*

L'épreuve orale a une durée de vingt minutes, précédée d'un temps égal de préparation. L'évaluation est assurée par un professeur de la langue vivante et par un professeur de la discipline non linguistique ; l'épreuve comporte deux parties de même durée et d'importance égale dans l'attribution de la note. La première prend appui sur un document ou un support d'activité se rapportant à la discipline dont l'enseignement a été partiellement ou totalement dispensé en langue étrangère (...). La deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien qui porte sur les travaux et activités effectués pendant l'année (...). Elle peut également porter sur l'ouverture européenne et les différentes formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement.

De plus, les nouvelles dispositions parues aux **BOEN des 16-10-2004 et 13-11-2004** stipulent que :

- la note minimale à l'écrit de langue est abaissée de 14 à 12 pour l'obtention de la mention européenne ;
- l'évaluation spécifique orale dans la discipline non linguistique peut être choisie comme épreuve facultative à l'épreuve du baccalauréat avec une prise en compte de la note suivant les mêmes modalités que les autres épreuves facultatives (première ou deuxième option, le choix de l'épreuve en tant que première option permettant de doubler les points dépassant la moyenne).

Il est à noter que ces dernières dispositions devraient avoir un effet attractif bénéfique pour le choix par les élèves de l'enseignement d'une DNL.

1. Le contrôle continu (20%)

Comptant pour 20% de la note finale, une note sur 20 est attribuée en contrôle continu par le professeur de la discipline non linguistique en liaison avec le professeur de langue. Les critères présidant à l'attribution de la note sont :

- la qualité de la participation au travail oral en classe ;
- la qualité des travaux imposés oraux ou écrits réalisés au cours de l'année (exposés, comptes rendus, recherches, commentaires de documents, etc.) ;
- la maîtrise de la langue, dans le domaine de spécialité, et plus généralement dans une situation de communication. Il convient que la note attribuée soit **fiable et la plus objective possible**. Elle doit être la résultante de l'ensemble des notes obtenues pendant l'année de Première et de Terminale **en DNL**. Une collaboration et un travail en commun entre le professeur de DNL et le professeur de langue sont néanmoins indispensables.

N.B. : Il apparaît nécessaire qu'une rubrique spécifique "DNL" soit prévue dans les livrets scolaires.

2. L'épreuve orale spécifique (80%)

L'interrogation orale se fait en **deux parties égales en importance**, hors temps de préparation. Il est demandé aux jurys de veiller scrupuleusement à l'équilibre en durée des deux parties.

PREMIÈRE PARTIE

Un document, inconnu du candidat, a été remis à celui-ci par les examinateurs.

Ce document est en relation avec la discipline ou le champ disciplinaire dont l'enseignement a été partiellement ou totalement dispensé en langue étrangère.

Une spécialisation excessive ou toute question de cours susceptible de mettre certains candidats en difficulté sont à proscrire.

Les critères fondant l'évaluation sont :

- l'aptitude à rendre compte d'un document de manière précise et nuancée ;
- l'aptitude à dégager les idées maîtresses et les centres d'intérêt ;
- la clarté de l'exposé ;
- la qualité de l'information donnée, la culture du candidat dans le domaine de spécialité ;
- l'intelligibilité, la richesse et la correction de la langue parlée ;
- la capacité à convaincre et à argumenter.

a) la grille d'évaluation

D'une part, elle s'appuie :

- à l'horizontale sur les termes du BO de cadrage n°42 du 13 novembre 2003 dans la note de service n° 2003-192 du 5-11-2003, et sur les domaines d'évaluation des descripteurs du CECR ;
 - à la verticale sur les descripteurs eux-mêmes au niveau B2 de l'échelle du cadre européen ;
- Elle s'appuie aussi sur des exemples de grille d'évaluation déjà validés et utilisés (par exemple la grille d'évaluation de l'oral du Bac STG et de certains BTS)

D'autre part, elle intègre la spécificité DNL de l'épreuve puisqu'elle permet d'évaluer les connaissances et la culture du candidat.

Cette grille pourra servir aux deux parties de l'épreuve :

1^{ère} partie : colonnes ACDE ;

2^{ème} partie : B, et on affine l'évaluation en CDE.

20 points sur les compétences en langue ;
10 points sur des connaissances purement DNL ;
10 points sur des compétences transversales.

Les degrés :

On remarquera qu'un candidat ne peut pas avoir 0 : 0 équivaut à « absence totale de production, refus de parler ». Donc une prestation *a minima* vaudra 4/40.

Il y a plusieurs degrés de performance, le degré 4 étant le meilleur. Les colonnes sont indépendantes les unes des autres, ce qui donne une vraie latitude pour évaluer, encore renforcée par le volant de points pour chaque degré. On laissera les points entiers. **On n'hésitera pas à ouvrir largement l'échelle de notes et à valoriser les meilleures prestations.**

b) Les sujets :

Les professeurs devront avoir soumis leurs sujets pour le mois de janvier ; en février-mars aura lieu une réunion académique de tri et de correction, composée de six membres au maximum, professeurs de langues et professeurs de la DNL.

La mise en forme :

Noter les éléments suivants pour une uniformisation de la présentation des sujets d'examen :

- police Arial 10
- du texte et de l'iconographie, idéalement, avec obligatoirement les sources datées des documents.
- un titre en majuscules gras non souligné non encadré.

Le texte :

présenté sous forme numérique en .doc

fichier nommé : thème ou titre + les initiales de l'auteur + session 20xx (ex :2010)

- doit être authentique, non traduit
- rédigé par un anglophone, germanophone ou hispanophone
- non réécrit, éventuellement abrégé, mais en veillant à lui garder une cohérence interne,
- ne devra pas « excéder une quinzaine de lignes au total (ligne s'entend au sens de 70 signes y compris les blancs et la ponctuation) » (BO n°42 du 13 novembre 2003),
- sera suivi de la phrase de consigne suivante :

Anglais

You can explain the document(s) as you want **or** use the following questions as a guide.

Espagnol

El candidato puede contestar las preguntas o proponer un comentario libre/

Allemand

Kommentieren Sie die Dokumente. Sie können die Hilfen benutzen oder nicht.

Les questions de guidage :

3 ou 4 au maximum

Les candidats ne sont pas obligés de s'appuyer sur ces questions et il ne pourra leur en être tenu rigueur.

Pour la création des sujets, le guidage prendra de préférence la forme d'amorces du type : *expliquez, définissez, précisez, discutez...* (dans la LVE) Dans le cas de questions, si on ne peut les éviter, elles doivent être ouvertes et bien s'appuyer sur le document support, tout en permettant d'élargir le débat.

DEUXIÈME PARTIE

Elle consiste en un entretien qui porte sur les travaux effectués pendant l'année de Terminale dans la discipline non linguistique et, de manière plus générale, dans le cadre de la section. La liste des questions étudiées dans la discipline non linguistique est fournie à titre d'information par le candidat le jour de l'épreuve. (pas d'obligation pour les examinateurs de s'en servir) L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne et les diverses formes que celle-ci revêt dans l'établissement (partenariat, échanges, clubs, journaux, relations par Internet, conférences, etc.) ou au cours du cursus du candidat dans la section.

Il est conduit de manière libre et évite les questions stéréotypées.

Les examinateurs peuvent proposer au candidat d'intervenir sur un thème ou une question figurant sur la liste.

Ils interviennent lorsqu'ils le jugent nécessaire (demande de précision, de justification, d'information supplémentaire, invitation à faire un commentaire, à donner une appréciation ou un jugement de valeur).

L'entretien, conduit par les deux examinateurs, vise à permettre au candidat de faire la preuve de son aptitude à :

- réagir spontanément à des questions non préparées, mais sur un domaine connu,
- à donner un avis ou une information, formuler une appréciation, participer à un échange de manière active.

Remarques :

L'entretien sur l'ouverture européenne peut venir "en sus" de l'interrogation sur la DNL et ne peut pas remplacer l'entretien sur la DNL.

On refusera tout diaporama dont la présentation risque de réduire le temps d'interaction (cf colonne B de la grille d'évaluation).

Les professeurs de DNL de l'académie sont invités à se mettre d'accord sur les thèmes à aborder pendant l'année scolaire afin que les professeurs correcteurs en aient connaissance pour le jour de l'examen.